

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 octobre 2008

le vingt-huit octobre deux mille huit, à vingt heures, se sont réunis sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Maire, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mazères-Lezons.

Présents: Monique Sémavoine, François Gay, Roger Pedeflous, Laurent Jouanlong, Olivier Sablé, Francis Landes, Elisabeth Lahore, Jean-Marc Lacrampe, Nicole Dufau, Gérard Heitz, Jean-Louis Ville, Annabelle Aracil, Christophe Carrère, Vincent Charlot, Jean-Jacques Bordenave, Jean-Marc Dauphinot.

Excusés : néant

procurations : Françoise Hurabielle-Péré à Jean-Marc Lacrampe; Elisabeth Lahore à Jean-Louis Ville.

Madame Nicole Le Dieu De Ville est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

Le conseil autorise Madame le Maire à signer une Convention Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de quatre ans en vue du financement du fonctionnement de la crèche municipale « l'Ausérou ». Ce nouveau contrat vient remplacer à compter de 2008 l'ancien contrat enfance qui liait auparavant les deux structures.

Le conseil décide de maintenir pour l'année 2009 le prix du repas enfant de la cantine scolaire à 2,50 €. Ce tarif correspondant au prix moyen préconisé par la Communauté d'agglomération à l'ensemble des communes qui la composent. Le service demeure malgré tout déficitaire et Mme Le Dieu de ville précise qu'il faudra communiquer sur ce point dans la prochaine lettre municipale.

Les tarifs 2008 des salles communales sont reconduits pour l'année 2009 ; à l'exception du prix du chauffage qui augmente légèrement pour tenir compte de l'évolution du prix du gaz.

La bourse communale d'enseignement supérieur est fixée à 100 euros pour l'année universitaire 2007/2008 pour les étudiants mazeröis bénéficiant d'une bourse départementale. Mr Ville souligne que de nombreux étudiants dépassant de peu le plafond fixé pour l'aide du Conseil général ne peuvent bénéficier d'aucune aide.

Questions diverses :

Le Maire informe l'assemblée que la commune offre tous les ans le goûter de Noël aux enfants de l'école ; habituellement se sont les élus en charge des affaires scolaires qui s'en chargent. Elle propose donc aux élus concernés de s'en occuper en liaison avec l'association des parents d'élèves.

Mr Gay informe l'assemblée de la réunion qui s'est tenue à la CDA pour la mise en place de voies vertes et voies douces. Le dossier est à la disposition des élus à la mairie. Il précise qu'en ce qui concerne la vallée heureuse, une voie douce serait plus aisée à mettre en place qu'une piste cyclable et propose de rédiger une lettre d'intention auprès de la CDA en ce sens.

Le Maire informe ensuite les conseillers du déroulement et de la durée des travaux d'aménagement du carrefour à feux de la RD 37. Les travaux doivent commencer le 12 novembre prochain et s'étaleront jusqu'à la fin du mois de mars 2009. Elle précise qu'elle a également reçu les commerçants pour les informer de l'importance du chantier et leur présenter les mesures mises en place afin de diminuer au maximum l'impact des travaux.

Elle présente également le panneau d'information qui sera apposé dès la Toussaint sur les concessions du cimetière présentant un état d'abandon pour informer les usagers du lancement de la procédure.

Mr Ville rappelle que le téléthon se déroulera les 5 et 6 décembre prochains.

Le Maire annonce également qu'elle a demandé au président du comité des fêtes de réfléchir à un partenariat avec le CCAS pour le prochain repas des aînés qui aura lieu au mois de janvier 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.